

Délibération n°250051

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 23/09/2025 Date d’Affichage : le 23/09/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 2/10/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR DIVERS ACHATS

Monsieur le Maire rappelle :

Dans le cadre de ce mandat, nous pouvions disposer d'une enveloppe de subventions « fonds de concours » de la communauté d'agglomération de l'albigeois d'un montant de 223 913 €.

Suite aux différentes demandes déjà réalisées (rénovation du Quartz, city stade et pumptrack, aire de jeux, photovoltaïque mairie, réfection toiture école et divers achats), il nous reste à solliciter 18 545 €.

Je vous propose de solder ce fonds de concours par la présente demande, en sollicitant le financement de plusieurs achats.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Mobilier pumptrack et city stade (bancs, tables...)	10 480,00 €	12 576,00 €	Fonds de concours C2A	49,35%	18 545,00 €
Tronçonneuse	600,00 €	720,00 €	Autofinancement	50,65%	19 034,98 €
Signalétique pumptrack et forêt	1 777,62 €	2 133,14 €			
Chéneau Ateliers	746,79 €	821,47 €			
Prise Complexe	2 454,54 €	2 945,45 €			
Prises stade	2 031,95 €	2 438,34 €			

Disjoncteur vidéoprotection	1 859,46 €	2 231,35 €			
Coffret électricité et consuel vidéoprotection	709,22 €	851,06 €			
Ordinateurs école	2 158,00 €	2 589,60 €			
Ecran tactile mairie	5 620,00 €	6 744,00 €			
Serrures connectées Quartz	8 300,90 €	9 961,08 €			
Etagère rangement ballons complexe	841,50 €	1 009,80 €			
TOTAL	37 579,98 €	45 021,29 €	TOTAL	100%	37 579,98 €

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 18 545 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 29 septembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**